



Casque Celte
4^{ème} S. av. J.C.

MAIRIE D'AGRIS
22, place du Bourg
16110 AGRIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 FEVRIER 2021
Convocation du 8 février 2021

Étaient présents Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

Mmes CAPPÉ Adeline, HENCHOZ Sandrine, MORALIA Maud, MOREL Corinne,
PERONNE Christine, PORTIER Morgane

Mrs. BENITO Raymond, GOURSSAUD Dimitri, HAZEVIS Thierry, LOAËC Pierre,
PIVETEAU Patrick, SARDIN Philippe, ZANDVLIET Philippe

Absente excusée : PAILLOT Blandine

Secrétaire de séance : PERONNE Christine

Nombre de votants : 13

La séance est ouverte à 20 heures 30.

LE COMPTE-RENDU DE RÉUNION du 8 janvier n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

FAVORABLE : 13	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

1 - CESSION D'UN TERRAIN «M. Garnier»

Par un courriel du 8 janvier 2021, M. GARNIER propose de céder à la commune pour l'euro symbolique la parcelle n° 648. Cette parcelle est en partie un chemin d'accès non goudronné qui dessert les parcelles 741, 742, 743, 744 et 748 qui appartiennent également à M. GARNIER au lieu-dit la Petite rivière, route de La Rochefoucauld. Sur ces parcelles sont construits un hangar (fin de location 31/01) et deux maisons en location.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le bien-fondé de cette opération et donc sur l'achat de la dite-parcelle pour l'euro symbolique ainsi que sur le frais de bornage qui en découle à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis défavorable pour l'acquisition de la parcelle n° 648 aux conditions énoncées. Les membres du Conseil municipal ne souhaitent pas augmenter la longueur de voirie communale à entretenir.

FAVORABLE :	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 13
-------------	----------------	------------------

2 - ASSOCIATION RECREAGRIS «BIBLIOTHEQUE»

Présentation de la convention relative aux conditions d'occupation de la bibliothèque par l'association communale RECREAGRIS élaborée en concertation avec celle-ci. Convention communiquée aux élus en amont de la réunion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour la convention présentée et donnent pouvoir à M. le maire pour la signer.

FAVORABLE: 13

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

3 - LOGEMENT LOCATIF «Labrousse»

La locataire du logement porte à notre connaissance que sa facture d'électricité dépasse 300 € pour les 2 derniers mois. Des déperditions de chaleur proviendraient des fenêtres... Le logement a été récemment créé en 2017, avec appel d'offres et sous maîtrise d'œuvre. Les travaux sont donc garantis par la Décennale de l'entreprise. Encore faut-il justifier d'une éventuelle malfaçon.

Dans un premier temps, il est proposé de demander à CONFORT ELEC 16 de vérifier le bon fonctionnement de l'horloge du cumulus, celle-ci pourrait être mal réglée...

Après le diagnostic de l'électricien, il sera peut-être nécessaire de faire appel à un Bureau de contrôle pour évaluer les déperditions de chaleur éventuelles des huisseries extérieures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour la démarche proposée par le maire.

FAVORABLE: 13

ABSTENTION:

DEFAVORABLE: 0

4 - GESTION DU PERSONNEL «CDD»

• Services techniques :

Le contrat de M. Julien DEPUSET arrive à échéance le 28 février 2021.

Cet agent donne entière satisfaction. Le maire propose de renouveler son contrat CDD de la manière suivante après échange avec le Centre de gestion de la fonction publique :

1ère étape : prendre une délibération pour établir un contrat d'accroissement temporaire d'activité du 01 mars au 31 mars 2021 à raison de 25h/semaine IB 356-IM 332 échelon 3.

2ème étape : une autre délibération pour création de poste en CDD du 01 avril 2021 au 12 février 2024 25h/semaine IB 356-IM 325 échelon 3.

Le premier contrat de droit public de M. DEPUSET avec notre commune a débuté le 13 février 2018. Les CDD étant renouvelables 6 ans, ces derniers arrivent à terme le 12 février 2024. Ainsi au 13 février 2024, nous pourrions établir un CDI à l'agent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour renouveler le contrat de M. Julien Depuset sous les conditions proposées par le maire et énoncées ci-dessus.

FAVORABLE: 13

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE:

- **Bibliothèque :**

Suite à la revalorisation des indices SMIC qui ont augmenté au 01 janvier 2021, il est nécessaire de reprendre une délibération pour le CDD de Mme Magali JOURDE.

Le maire présente les valeurs et taux en vigueur au 1er janvier 2021 pour établir le contrat :

Contractuel temps non complet, Indice brut 356, indice majoré 332, grade adjoint du patrimoine territorial, échelon 3, durée 16 heures par semaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour les conditions énoncées et donnent pouvoir à M. le maire pour signer le contrat de Mme Magali Jourde.

FAVORABLE: 13

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

5 - ALSH « mise à disposition de l'école »

Nous avons reçu mercredi 27 janvier, l'adjointe à la petite enfance de la CDC ainsi que la responsable des affaires scolaires, enfance et jeunesse pour 2 sujets :

- La CDC est à la recherche de locaux pour installer un relais itinérant d'assistantes maternelles dans l'attente de la construction d'un centre "enfance-jeunesse".

- La construction d'un centre "enfance-jeunesse" semble faire l'unanimité au sein du Conseil communautaire. L'étude doit être lancée cette année. C'était la condition pour que le maire renouvelle la convention de la mise à disposition de l'école communale pour l'accueil de loisirs sans hébergement à la rentrée 2021-2022.

Suite à cet entretien, et afin que chaque partie puisse avancer sereinement, le maire propose à l'assemblée de reconduire la convention le temps de la réalisation de ce projet soit jusqu'au 30 juin 2024 (années scolaires 2021-2022 – 2022-2023 et 2023-2024).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour reconduire la convention le temps de la réalisation de ce projet soit jusqu'au 30 juin 2024.

FAVORABLE: 13

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

6 - C.A. 2021 « Factures d'investissement »

Le Maire informe le conseil municipal que des achats en investissement ont été réalisés en ce début d'année et comme le BP 2021 n'a pas encore été voté, il est nécessaire de prendre une délibération afin de payer une facture Fabrègue de 3 494,45 €. L'écriture est à imputer au compte 2184 opération 231 en investissement du budget principal pour la somme de 3 494,45 €.

Le Maire s'engage à inscrire cette écriture au BP 2021 d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour imputer au compte 2184 opération 231 en investissement du budget principal la somme de 3 494,45 €.

FAVORABLE: 13

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

7 - DEMANDE DE SUBVENTION

L'association LES SECRETS DE PRANZAC mène une action pour sauver la tour Jourdain de Pranzac. Un projet patrimonial, social, pédagogique et culturel.

Le président de l'association, M. ABELARD évoque dans son courrier le fait suivant : si les 38 communes de la CDC abondent à hauteur de 100 € chacune la concrétisation d'une des trois actions urgentes de cette année serait possible.

Le maire propose de répondre à la sollicitation de l'association.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour attribuer une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association LES SECRETS DE PRANZAC

FAVORABLE: 13

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

16 - INFORMATIONS

● DETR-DSIL-DEPARTEMENT « demandes de subventions »

Le Maire porte à la connaissance des membres du conseil le montant des projets qui seront inscrits au BP 2021 et qui font l'objet d'une demande de subvention auprès des Financeurs publics.

DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) l'État

Réaménagement de la mairie pour améliorer l'accueil et la sécurité

HT 59 869,45 €

TTC 71 843,34 €

DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) l'État

Remplacement des huisseries de la salle polyvalente H.T. 15 082 € TTC 18 098,40 €

DEPARTEMENT (Soutien à l'initiative locale)

Climatisation du dortoir à l'école HT 15 030,09 €

TTC 18 036,11 €

DEPARTEMENT (Soutien à l'initiative locale)

Rénovation d'un court de tennis HT 23 650 €

TTC 28 380,00 €

● SIVOS

Le Conseil syndical du 3 février qui s'est tenu à La Rochette, avait pour ordre du jour principalement l'élection pour la présidence du SIVOS, suite à la démission de Mme Cécile Drillon.

Après 2 tours infructueux où Vincent Ringeade (La Rochette) et Sandrine Henchoz (Agris) ont obtenu 3 voix chacun, la candidate d'Agris s'est retirée pour permettre à Patrick Piveteau de se présenter au 3ème tour. Suite à la nouvelle égalité de voix, le candidat d'Agris a été élu président du SIVOS au bénéfice d'élé le plus âgé.

La vice-présidence est revenue à Vincent Ringeade, à l'unanimité, seul candidat en lice.

● **MISE EN PERIL ORDINAIRE « Propriété B. Bajor »**

Par l'intermédiaire de l'AMF, le 15 décembre 2020, le Maire a sollicité les conseils du Cabinet d'avocats DROUINEAU 1927 pour le dossier de mise en péril ordinaire de la propriété de M. Bernard Bajor. Il s'avère que ce dossier est sensible et complexe.

Par courriel daté du 8 février 2021, l'avocat confirme la démarche proposée lors de l'entretien téléphonique avec le maire :

- Procéder à l'analyse du dossier et plus particulièrement à la procédure déjà mise en place,
- Proposer la réponse la mieux adaptée à la situation, à savoir engager une procédure dite de péril ordinaire ou une procédure d'état manifeste d'abandon,
- Rédiger le premier acte de procédure initiant la procédure proposée.

Le devis proposé pour cette prestation est de 1 000 HT€.

Les membres du conseil municipal prennent bonne note de ces informations et valident la démarche.

● **SUCCESSION VACANTE MAQUARIE**

A la demande de l'expert judiciaire et avec l'autorisation du service du Domaine, le débroussaillage de la cour par l'agent communal a pu être effectué. L'expert judiciaire est revenu le mercredi 3 février. Nous sommes dans l'attente du rapport d'expertise.

● **BORNAGE «T.S.R.»**

Suite à la délibération prise lors du Conseil du 11 décembre 2020, le cabinet de géomètres FALGUERETTES-TERTRAIS a exécuté le bornage du terrain octroyé à l'€ symbolique au T.S.R. et qui a fait l'objet seulement d'un document d'arpentage lors de la vente en juillet 2016.

Nous venons de recevoir le plan de bornage. Il semblerait que le T.S.R. ait empiété au Nord-Ouest sur la parcelle ZH 200 propriété de la commune. Cette zone est empruntée par le réseau d'assainissement collectif. Un rendez-vous va être pris avec la SAUR afin de localiser le réseau précisément.

● **PLUintercommunal**

Le maire porte à la connaissance des membres du conseil les remarques de la Chambre d'agriculture et de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) -

- Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) (La Croix de La Tuilière)
- Le Fouilloux
- Le centre équestre à Chez Pelet

Les propriétaires ont été informés par courrier et invités à prendre contact avec le commissaire enquêteur.

Par ailleurs, la dent creuse en parcelle 790 à La Côte, inscrite en zone A, apparaît peu adaptée à l'implantation de bâtiments agricoles. Cette parcelle sera inscrite en zone U.

● **NUISANCES SONORES « T.S.R. »**

Par l'intermédiaire de l'AMF, le 2 février 2021, le Maire a sollicité les conseils du Cabinet d'avocats DROUINEAU 1927 suite à la pétition reçue le 28 décembre 2020 relative à des nuisances sonores générées par le T.S.R.

L'avocat confirme "qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la tranquillité et la santé du voisinage du stand de tir."

Cette pétition n'est pas accompagnée d'une expertise réalisée par un expert acoustique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses pouvoirs de police, le maire doit donc engager cette démarche afin de faire évoluer le dossier.

Devant la complexité de ce dossier, le maire propose de confier celui-ci au Cabinet d'avocats DROUINEAU 1927.

Les membres du conseil municipal prennent bonne note de ces informations et valident la démarche.

● **LA BROUSSE «entrée Ouest du village»**

Le maire a sollicité le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour un aménagement à l'entrée Ouest du village de la Brousse afin de réduire la vitesse des automobilistes et d'améliorer l'environnement.

Un rendez-vous est pris le lundi 3 mai à la mairie afin d'échanger sur ce dossier en association avec :

- L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)
- L'Agence départementale de l'aménagement de La Rochefoucauld (ADA)
- L'Agence Technique Départementale (ATD16)

● **RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE**

Le plan du projet de réaménagement de la mairie pour améliorer l'accueil et la sécurité est présenté aux membres du conseil,

La séance est levée à 22 heures 30.

Prochain conseil le vendredi 12 mars 2021